

# Recueil des actes administratifs

■ n° 343

**19 mars 2021**

Pages 8697 à 8702

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

## Table des matières

### Arrêtés

Arrêté n° 2021-180 du 8 mars 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université.....8699

Arrêté n° 2021-181 du 15 mars 2021 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université.....8700

## Arrêtés

### **Arrêté n° 2021-180 du 8 mars 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université**

#### **LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu les statuts de l'université,

#### **ARRÊTE**

##### **Article 1 – Délégation de signature**

Délégation de signature est donnée aux agentes et agents reportés dans le tableau annexé au présent arrêté pour signer au nom du président de l'université les opérations de visa, de validation électronique des engagements juridiques, de constatation et certification du service fait dans les applications informatiques financières « FoRmULR », « GFC-dépenses », « GFC-Missions » et « GFC-Recettes » de La Rochelle Université.

Pour chaque délégataire, la délégation de signature et de validation est accordée sur l'entité ou les entités budgétaires renseignées dans le tableau annexé au présent arrêté, et pour toutes les entités et lignes budgétaires en dépendant, dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

##### **Article 2 – Fonctionnement (hors mission) et équipement**

La présente délégation de signature concerne :

- > les engagements juridiques quel que soit le montant ; au-delà de 10 000 euros HT, les engagements juridiques devront recueillir le visa du service achats/marchés,
- > la validation des engagements juridiques,
- > la constatation et la certification du service fait,
- > la facturation de prestations externes,
- > toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement (hors mission) et des dépenses d'équipement.

##### **Article 3 – Missions**

La présente délégation porte sur :

a) Missions sur et hors du territoire français métropolitain, hors zones dites « à risque » déconseillées par le Ministère des Affaires Étrangères.

- > la validation des ordres de missions avec ou sans remboursement, hors zones dites « à risque » identifiées par le Ministère des Affaires Étrangères,
- > la validation les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- > la validation des états de frais de déplacements,
- > toute attestation nécessaire dans le cadre des déplacements,

b) Missions à l'étranger dans les zones dites « à risque », déconseillées par le Ministère des Affaires étrangères.

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont validés par le président de l'université ou le directeur général des services après visa du responsable de l'entité budgétaire, dans un délai de trois semaines avant la date de départ du missionnaire.

- > la validation des ordres de missions avec ou sans remboursement, dans les zones dites « à risque » identifiées par le Ministère des Affaires Étrangères,
- > la validation les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- > la validation des états de frais de déplacements,

> toute attestation nécessaire dans le cadre des déplacements

#### Article 4 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 8 mars 2021.

Le président  
Jean-Marc Ogier

#### Annexe

Délégations de signature financière						
Nom	Prénom	CRB	SO	Sous SO	Num. délégation	Début
ALLIGNER	NICOLAS	TOUS CRB			2021-180	19/03/2021

### Arrêté n° 2021-181 du 15 mars 2021 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université

#### LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université,  
Vu les statuts de l'université,

#### ARRÊTE

##### Article 1

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, sont ajoutées les lignes suivantes :

Nom	Prénom	CRB	SO	Sous SO	Num. délégation	Début
BOUCHEGNIES	MARIE	CRB10	EU CONEXUS	PIA ANR	2021-187	19/03/2021
BOUCHEGNIES	MARIE	CRB10	EU CONEXUS	PIA ANR FRAIS DE GESTION	2021-187	19/03/2021
BOUCHEGNIES	MARIE	CRB10	EU CONEXUS	WP1 PIA ANR MANAGEMENT	2021-187	19/03/2021
BOUCHEGNIES	MARIE	CRB10	EU CONEXUS	WP2 PIA ANR FORMATION	2021-187	19/03/2021
BOUCHEGNIES	MARIE	CRB10	EU CONEXUS	WP3 PIA ANR MOBILITE INTERNATIONALE	2021-187	19/03/2021

BOUCHEGNIES	MARIE	CRB10	EU CONEXUS	WP4 PIA ANR RECHERCHE	2021-187	19/03/2021
BOUCHEGNIES	MARIE	CRB10	EU CONEXUS	WP5 PIA ANR RELATIONS EXTERIEURES	2021-187	19/03/2021
BOUCHEGNIES	MARIE	CRB10	EU CONEXUS	WP6 PIA ANR VIE ETUDIANTE	2021-187	19/03/2021
BOUCHEGNIES	MARIE	CRB10	EU CONEXUS	WP7 PIA ANR SMART CAMPUS	2021-187	19/03/2021
BOUCHEGNIES	MARIE	CRB10	EU CONEXUS	WP8 PIA ANR COMMUNICATION	2021-187	19/03/2021
CADIHLAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB04	P.F.C	CC MANAGEMENT RH INITIATION	2021-181	19/03/2021
DOUCET	ANTOINE	CRB10	EU CONEXUS	PIA ANR	2021-187	19/03/2021
DOUCET	ANTOINE	CRB10	EU CONEXUS	PIA ANR FRAIS DE GESTION	2021-187	19/03/2021
DOUCET	ANTOINE	CRB10	EU CONEXUS	WP1 PIA ANR MANAGEMENT	2021-187	19/03/2021
DOUCET	ANTOINE	CRB10	EU CONEXUS	WP2 PIA ANR FORMATION	2021-187	19/03/2021
DOUCET	ANTOINE	CRB10	EU CONEXUS	WP3 PIA ANR MOBILITE INTERNATIONALE	2021-187	19/03/2021
DOUCET	ANTOINE	CRB10	EU CONEXUS	WP4 PIA ANR RECHERCHE	2021-187	19/03/2021
DOUCET	ANTOINE	CRB10	EU CONEXUS	WP5 PIA ANR RELATIONS EXTERIEURES	2021-187	19/03/2021
DOUCET	ANTOINE	CRB10	EU CONEXUS	WP6 PIA ANR VIE ETUDIANTE	2021-187	19/03/2021
DOUCET	ANTOINE	CRB10	EU CONEXUS	WP7 PIA ANR SMART CAMPUS	2021-187	19/03/2021
DOUCET	ANTOINE	CRB10	EU CONEXUS	WP8 PIA ANR COMMUNICATION	2021-187	19/03/2021
GARCIA	PASCALE	CRB12	FEDERATIONS ET RESEAUX	BIOSENA	2021-181	19/03/2021
POULAIN-REHM	THIERRY	CRB04	P.F.C	CC MANAGEMENT RH INITIATION	2021-181	19/03/2021

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, sont supprimées les lignes suivantes :

Nom	Prénom	CRB	SO	Sous SO	Num. délégation	Début
AYMARD	STEPHANE	CRB10	EU CONEXUS	PIA ANR	2021-187	19/03/2021
AYMARD	STEPHANE	CRB10	EU CONEXUS	PIA ANR FRAIS DE GESTION	2021-187	19/03/2021

AYMARD	STEPHANE	CRB10	EU CONEXUS	WP1 PIA ANR MANAGEMENT	2021-187	19/03/2021
AYMARD	STEPHANE	CRB10	EU CONEXUS	WP2 PIA ANR FORMATION	2021-187	19/03/2021
AYMARD	STEPHANE	CRB10	EU CONEXUS	WP3 PIA ANR MOBILITE INTERNATIONALE	2021-187	19/03/2021
AYMARD	STEPHANE	CRB10	EU CONEXUS	WP4 PIA ANR RECHERCHE	2021-187	19/03/2021
AYMARD	STEPHANE	CRB10	EU CONEXUS	WP5 PIA ANR RELATIONS EXTERIEURES	2021-187	19/03/2021
AYMARD	STEPHANE	CRB10	EU CONEXUS	WP6 PIA ANR VIE ETUDIANTE	2021-187	19/03/2021
AYMARD	STEPHANE	CRB10	EU CONEXUS	WP7 PIA ANR SMART CAMPUS	2021-187	19/03/2021
AYMARD	STEPHANE	CRB10	EU CONEXUS	WP8 PIA ANR COMMUNICATION	2021-187	19/03/2021

**Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 mars 2021

Le président  
Jean-Marc Ogier